

LE POLITIQUE

MUNICIPAL, PROVINCIAL ET NATIONAL.

FRANCE.

Paris, le 25 janvier. — Le ministre de l'intérieur a fait partir hier deux agens supérieurs pour Liege.

— Le *Nouvelliste*, en annonçant le départ de M. de La Fayette pour Bordeaux, prétend qu'il est chargé d'une mission relative à une question importante de médecine légale. (*Voyez Liege.*)

— La contusion que M. le ministre de la guerre a reçue à la jambe a pris plus de gravité que n'en ont d'ordinaire les accidens de ce genre, dans la journée d'hier une légère opération chirurgicale reconnue nécessaire a été faite; la guérison du maréchal sera beaucoup plus retardée qu'il n'était probable.

— La correspondance relative aux propositions de mariage du duc d'Orléans avec l'archiduchesse Marie-Thérèse a lieu directement entre le roi et l'empereur François.

— On lit dans le *Temps* :

« Nous apprenons que des ordres ont été expédiés à Toulon pour accélérer l'armement d'une escadre qui doit faire voile vers l'Orient. La France agit de concert avec l'Angleterre. »

— Il y a eu beaucoup de mouvement ce matin dans la diplomatie. La nouvelle de la marche des troupes russes au secours de Mahmoud, a amené une conférence entre M. le ministre des affaires étrangères, MM. Werther et d'Appony.

— Un courrier extraordinaire venant de Madrid est arrivé ce matin chez le ministre des affaires étrangères. Il paraît, d'après les lettres dont ce courrier est porteur, que la capitale de l'Espagne jouissait d'une grande tranquillité, et que le procès des conjurés arrêtés dans la nuit du 8 au 9 se poursuivait activement. Le nommé Campos, un des principaux moteurs de la rébellion; a été jugé et condamné aux galères à perpétuité.

— On nous assure que l'armée du Nord, aujourd'hui sur un pied de rassemblement, sera mise sur le pied de paix dans les premiers jours du mois prochain. Des instructions ministérielles; dit-on, ont déjà été envoyées à ce sujet.

(*Propag du Pas-de-Calais.*)

— M. Horace Vernet, directeur de l'école française de peinture à Rome, est arrivé à Paris. Plusieurs tableaux de ce célèbre peintre doivent figurer à la prochaine exposition.

— Le fait de la disparition du caissier d'une maison de Paris (la maison Alcober) est aujourd'hui vérifié. Voici les détails que l'on donne sur ce sujet. En quittant son bureau samedi, il avait annoncé l'intention de se rendre à Versailles le lendemain; le lundi, en ne le voyant pas paraître à l'heure ordinaire, on commençait à s'inquiéter de son absence, lorsqu'on trouva un papier dans son bureau, annonçant qu'il ne reviendrait pas; qu'il avait disposé des fonds qui lui étaient confiés pour des besoins personnels. Vérification faite, il n'a été reconnu, dit-on, que, profitant de l'absence de son patron, il avait retiré les sommes déposées à la banque, à l'exception de 300 francs, et qu'il avait laissé que 40 francs dans la caisse. La construction dépasse, à ce qu'on assure, 600,000 francs. D'après les recherches qui ont été faites, on a appris qu'il s'était pourvu, depuis le 8, d'un passeport pour la Suisse. Mais comme il pourrait avoir pris une autre route, des ordres ont été expédiés par le télégraphe dans diverses directions. Il ne paraît point que des pertes au jeu ou à la bourse soient la cause première de cette soustraction; tout annonce, au contraire, que ce caissier est parti nanti de la somme soustraite.

AFFAIRES D'ORIENT.

On lit dans le *Journal des Débats* :

« Voici la Porte Ottomane en face du danger le plus prochain, le plus sérieux qui ait encore menacé son existence! La dispersion de l'armée impériale est complète. Le grand-visir est au pouvoir des Egyptiens, aucun obstacle sérieux ne sépare Ibrahim victorieux de la rive asiatique du détroit: de Koniah à Scutari, un courrier met 60 heures.

« Si les empires tombaient comme les individus, si les états se dissolvaient comme les armées, les considérations sur la Turquie se changeraient, dès aujourd'hui, en oraison funèbre, et la discussion s'établirait sur le partage de ses débris; mais avant d'ouvrir une si riche carrière à l'imagination, voyons si la vie s'est en effet retirée à ce point du corps politique ottoman.

« Réformateur plus téméraire qu'habile, le sultan actuel semble avoir pris plaisir à saper de ses propres mains les bases de sa puissance. Ses projets de régénération hostiles, dans leur essence, aux idées religieuses de ses peuples, ont été accompagnés jusqu'à ce jour de circonstances désastreuses. A l'introduction des usages européens dans sa cour et dans son gouvernement, a succédé l'affranchissement de la Grèce; la destruction des janissaires a été suivie de l'invasion étrangère. Il semble que Mahmoud n'ait appris à ses troupes les manœuvres européennes que pour les voir plus facilement dispersées par des Russes dans les gorges du Balkan, ou par des Egyptiens dans les défilés du Taurus. Navarin, Andrinople et Koniah, voilà trois stigmates funestes imprimés aux réformes européennes chez un peuple qui les repoussait déjà comme humiliantes, ou les détestait comme impies.

« Méhémet-Ali, réformateur lui-même mais mieux servi par le sort, a habilement saisi ou plutôt fait naître l'occasion de porter son fils à la tête de 30,000 soldats aguerris au centre même de la puissance ottomane. Mais jusqu'où s'étendraient ses premiers projets; et que seront-ils devenus après la victoire? Telle est la première question qui se présente.

« Les cabinets européens n'ont certainement pas vu sans s'émouvoir les préparatifs et les progrès d'une expédition qui s'annonçait aussi menaçante pour l'existence même de l'empire ottoman; leur attention a dû se porter sur le rôle que des événements inconnus pouvaient incessamment les appeler à jouer dans les affaires de l'Orient. La France et l'Angleterre n'ont pu attendre que le Taurus fût franchi pour agir, au moins de leurs conseils, à Constantinople ou à Alexandrie.

« Nos informations nous portent à croire qu'à Constantinople comme à Alexandrie la voix sage, pacifique et bienveillante de la France a pesé de tout le poids, de toute l'autorité que la force donne aux paroles. Une action médiatrice quelconque entre le souverain et le vassal a dû être la première pensée française dans les affaires d'Orient, et si l'on en croit toutes les correspondances d'Alexandrie et du Caire, si l'on s'en rapporte aux hommes les plus versés dans les affaires de l'Égypte, Méhémet-Ali n'a jamais repoussé, même après le passage du Taurus, une médiation qui conservait pour base la souveraineté dominante et effective de la Porte, mais stipulait une juste et légitime indemnité pour l'expédition égyptienne.

« Tel était donc encore, il y a peu de jours, l'état réel de la question. Ce n'était point, tant s'en faut, le sort de la monarchie ottomane qui se disputait dans les champs de l'Asie Mineure entre les troupes d'Ibrahim et l'armée du grand-visir; c'était le retour ou plutôt le maintien de l'Égypte sous la

domination turque à des conditions plus ou moins avantageuses, et les alliés européens de la Turquie pressaient de leurs efforts ce dévouement, le moins défavorable possible pour la Porte, dans les circonstances critiques où elle se trouve.

« Il y avait loin de la perte de la Syrie à une dissolution totale de l'empire ottoman; c'était une convulsion, sans doute, mais ce n'était point la dernière.

« La déroute des troupes impériales dans l'Anatolie vient de changer la face des affaires. Il s'agit de savoir si un succès aussi éclatant n'a pas jeté le pacha égyptien hors des voies de circonspection dans lesquelles le maintenaient jusqu'ici et sa propre sagesse et le langage des cabinets européens; la Porte elle-même, accablée d'un désastre aussi inattendu, a peut-être accepté l'offre d'une intervention européenne plus rapprochée que celle de la France et de l'Angleterre; enfin, une commotion locale peut avoir terminé le long et triste règne de Mahmoud, et livré la Turquie à toutes les chances d'une dissolution intérieure.

« Nous devons d'abord déclarer que, d'après les dernières nouvelles de Constantinople, il ne paraît pas qu'Ibrahim, après sa victoire, ait marché vers Scutari, dont il n'était plus cependant séparé par aucun obstacle sérieux. On disait même que des pourparlers avaient eu lieu entre le vainqueur et le grand-visir blessé et prisonnier dans son camp.

« Mais admettons que la nouvelle de la victoire de Koniah ait fait naître à Alexandrie l'ambitieux projet de ne traiter que dans les murs de Constantinople; admettons que les négociations déjà ouvertes entre la Porte et l'Égypte soient encore une fois rompues et qu'Ibrahim franchisse la distance qui le sépare de la capitale de l'empire, c'est à la France et à l'Angleterre à voir s'il leur convient de laisser mourir l'empire ottoman sous les coups d'un pacha rebelle et heureux; cette question est plus que résolue pour nous.

« Que si la Porte a cherché, au contraire, dans un puissant allié jusqu'ici son ennemi, des secours plus rapprochés, si l'arrivée du comte Muraview à Constantinople, suivie presque aussitôt, d'après les journaux allemands, de l'offre d'une intervention active, a jeté le sultan dans les bras de la Russie, la question s'agrandit encore, et appelle, dans l'Occident de l'Europe, la plus vive et la plus sérieuse sollicitude.

« Ce n'est point pour le laisser tomber sous la tutelle, ou plutôt sous la domination d'une puissance quelconque, que la France et l'Angleterre s'efforcent de ranimer le corps moribond de l'empire ottoman, et s'apprennent à l'arracher à la crise qui le menace. Sur aucune question peut-être n'apparaît plus évidente, plus étroite et plus utile, l'alliance de la France et de l'Angleterre. L'intérêt de l'Autriche ne peut aussi que réunir ces efforts, à ceux de ses deux alliés dans une cause qu'elle ne désertait pas sans porter une atteinte grave à sa situation européenne. Comment donc supposer que la Russie songe à faire naître des événements dont sa politique éclairée a pu et dû calculer le long réentissement?

« Résumons cette situation dans laquelle nous avons tout lieu de croire que les intérêts de la France ne seront pris au dépourvu ni par le temps, ni par la diversité des chances qu'elle présente.

« Ou l'Égypte traitera avec la Porte à des conditions également acceptables pour les deux puissances; ce dévouement, le plus vraisemblable, est aussi celui que nous appelons de nos vœux.

« Ou la question réduite à une lutte entre Mahmoud et Méhémet-Ali, se terminera par l'intervention européenne comminatoire d'abord, et ac-

tivité s'il le faut; contre le pacha qui voudrait exiger au delà des frais de sa victoire.

» Ou enfin la Russie sollicitée par la Porte et peut-être conviée par le spectacle des déchirements intérieurs qui peuvent suivre les derniers événements, se présentera pour agir en son propre nom; dans ce dernier cas la France ne répudiera rien de son rôle de grande puissance pour le maintien de l'équilibre européen. En acceptant le *statu quo* des traités de 1815, elle a promis aux autres comme à elle-même de ne le laisser violer par personne.

» Quiconque entreprendrait aujourd'hui de refaire l'Europe trouverait la France disposée et prête à faire valoir ses droits au partage. »

BELGIQUE.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANS.

Stance du 26 janvier. — L'ordre du jour est la suite de la discussion sur les élections de Liège.

M. Gendebien parle contre l'admission de MM. de Laminne et Marcellis.

M. Dubus parle dans un sens contraire. On entend ensuite contre l'admission, MM. de Brouckere et Julien.

Et pour l'admission, M. Deleeuw. Après un discours prononcé par M. Raikem, en faveur de l'admission, quelques membres demandent la clôture.

Aux voix! aux voix! la clôture!
Plusieurs voix. Il y a encore plusieurs orateurs inscrits: à lundi.

M. H. de Brouckere. Je demande la parole contre la clôture!

M. le président: Y a-t-il dix membres qui demandent la clôture!

Un grand nombre de membres se lèvent.

M. de Brouckere: Je demande à parler contre la clôture. Messieurs; je demande formellement que la discussion ne soit pas close, je rappellerai à la chambre que le premier orateur entendu hier et qui a parlé fort longuement est M. de Theux; il a voté contre les conclusions de la commission et M. Raikem qui vient de finir a parlé dans le même sens. Il y aurait injustice et partialité, à ne pas permettre qu'un orateur de l'opinion contraire fut entendu. Quant à moi, je déclare que j'ai à refuter plusieurs argumens de M. Raikem; je demande donc qu'on entende les orateurs inscrits, et s'ils renoncent à la parole qu'on l'accorde à ceux qui la demandent.

M. Brabant, vivement: Ce n'est pas la première fois, messieurs, que des orateurs de certaine opinion veulent avoir la parole les derniers et demandent toujours à répondre aux argumens. Il faut cependant qu'une limite soit fixée.....

M. de Brouckere: Nous ne demandons que l'égalité. Nous ne sommes que trois contre quatre.

M. Brabant: Il n'est pas nécessaire qu'il y ait égalité dans le nombre des orateurs entendus, et d'ailleurs il n'est pas exact de dire que vous ne soyez que 3 contre 4. Le premier orateur entendu est le rapporteur de la commission, et il a conclu à l'annulation; ainsi il y a parité, même dans votre sens, ce qui est injuste à la rigueur; je le prouve par une analogie. Dans toute accusation, c'est l'accusé qui doit être entendu le dernier; or, ici l'accusé c'est celui qui soutient la validité des élections, et je crois que personne n'a à se plaindre, les questions ont été suffisamment débattues de part et d'autre. J'appuie la demande de clôture. (Aux voix! aux voix! Agitation.)

Plusieurs voix: Laissez parler les orateurs inscrits.

M. Deleeuw: L'assemblée prononce la clôture quand elle est assez éclairée et non pas quand tel ou tel orateur a parlé. C'est la majorité qui décide si la discussion s'est assez prolongée et non pas la minorité. Ce n'est pas la montre à la main qu'on doit régler l'étendue des discussions, et put-on user de ce mode, je l'accepterais volontiers; ceux qui parlent contre la clôture n'y gagneraient rien, car la chambre a dû s'apercevoir que les orateurs entendus contre les conclusions de la commission ont été fort courts; M. Deleeuw notamment n'a pas parlé pendant 3 minutes, tandis que les orateurs qui attaquent l'élection ont tous parlé plus d'un quart d'heure.

Une voix: Plus de trois quarts d'heure!

M. Gendebien. Si la majorité veut nous imposer la loi (agitation), et je suis étonné qu'on parle de majorité; car, pour ma part, je ne vois de majorité que quand une décision est prise; mais enfin, si la majorité veut nous imposer la loi, qu'elle se prononce. Hier, lorsque plusieurs membres déclaraient qu'ils n'étaient pas prêts à discuter, on nous a fait violence pour nous forcer à discuter, sans même avoir lu les pièces; il serait bien extraordinaire qu'on voulût aujourd'hui nous imposer silence. Hier on craignait que nous ne parlions, et aujourd'hui que nous sommes préparés, on veut nous fermer la bouche. Ce n'est pas ainsi que l'on agit quand on sent que l'on défend une bonne cause. Vous voulez qu'aucun doute n'existe sur les élections de Liège; faites que le public sache ce qui s'y est passé, et qu'il n'ait rien à dire sur ce qui se passe ici. C'est par la discussion libre, que les élections de Liège seront éclaircies.

M. de Robiano prononce quelques mots qui ne parviennent pas jusqu'à nous.

M. Gendebien. Je prie M. de Robiano de ne pas m'interrompre.

Ce n'est pas une heure de plus ou de moins qui importe dans une discussion de cette importance. Il s'agit aujourd'hui de fixer la jurisprudence de la chambre de manière à ce qu'il ne puisse y avoir de doute à l'avenir sur des ques-

tions semblables. Si aujourd'hui vous étranglez la discussion, on reviendra plus tard sur les mêmes objections et vous serez bien enfin forcés de les résoudre. Je ferai une dernière observation, c'est qu'on vient de faire usage d'une pièce que nous ne connaissons pas, un certificat qui contredit un procès-verbal, sur lequel la discussion devra nécessairement s'ouvrir et sur lequel je me propose de demander la parole. D'après ces considérations j'espère que l'on n'insistera pas, et que la discussion sera continuée.

Une partie de l'assemblée persiste à demander la clôture?

Opposition dans une autre partie. Agitation tumultueuse.

M. Julien: Je demande la parole. (La clôture! la clôture!) Vous ne pouvez m'empêcher de parler contre la clôture.

La clôture! la clôture!

Non! non! agitation tumultueuse.

MM. Julien et Fleussu parlent encore contre la clôture.

Aux voix, la clôture!

La clôture est mise aux voix; l'épreuve et la contre épreuve ont lieu successivement.

MM. Gendebien, Julien et autres: L'appel nominal! l'appel nominal!

M. Dumortier vivement: On ne peut pas demander l'appel nominal après les deux épreuves, attendu que le bureau a décidé qu'il y a doute. Que le bureau décide d'abord s'il y a majorité pour la clôture. Il serait inouï de procéder à l'appel nominal quand les trois quarts de l'assemblée se sont levés pour la clôture.

(Extrême agitation.)

MM. Deleeuw et Nothomb, en s'adressant au bureau: y a-t-il doute?

M. le président: Le bureau est d'avis qu'il y a lieu à faire l'appel nominal.

On procède à l'appel nominal sur la question de savoir si la discussion sera close, en voici le résultat: Votans, 73; pour la clôture, 37, contre, 36.

M. le président: La clôture de la discussion est prononcée.

En ce moment un grand nombre de membres quittent leurs places et se dirigent vers les couloirs.

M. Ullens: L'appel nominal sur l'admission!

Les membres qui se sont levés sortent de la salle.

Plusieurs membres: Il faut aller aux voix. (Appuyé! appuyé!)

M. Deleeuw: Je demande la parole sur la position de la question. On va mettre aux voix les conclusions de la commission; il est bien entendu que si ces conclusions sont rejetées, la chambre aura par là prononcé l'admission de MM. de Laminne et Marcellis. (Oui! oui!)

M. Deleeuw: Il y a un précédent à cet égard.

M. Coghon: Nous ne sommes plus en nombre. (Agitation. L'appel nominal!)

M. Brabant: Le moyen de constater si nous sommes en nombre, oui ou non, c'est de procéder à l'appel nominal, sur les conclusions de la commission.

M. Nothomb: Et l'on saura par ce moyen les noms de ceux qui se sont retirés. (Oui! oui! l'appel nominal! l'appel nominal!)

M. le président: Sur quoi?

M. Raikem: Sur les conclusions de la commission. (Oui! oui!)

M. le président: Nous ne sommes plus en nombre. (Violent murmure.)

Plusieurs voix: Vous n'en savez rien; c'est l'appel nominal qui le constatera.

M. de Robiano: Plusieurs membres peuvent d'ailleurs entrer pendant l'appel nominal.

M. le président: On va faire l'appel nominal pour savoir si nous sommes en nombre.

Voix nombreuses: Ce n'est pas cela! Sur l'admission! (Violent murmure.)

M. de Mérode: On ne peut pas faire des appels nominaux à tout moment pour voir si l'on est en nombre, faites l'appel nominal sur les conclusions de la commission; cet appel constatera si nous sommes en nombre, et, dans le cas de la négative, le scrutin est nul.

Plusieurs voix: Appuyé! appuyé!

M. le président: Le bureau prévient l'assemblée qu'elle n'est pas en nombre; si, nonobstant cette observation on veut aller aux voix.....

Oui! oui!

M. le président: La chambre veut-elle qu'on procède à l'appel nominal.

Presque tous les membres se lèvent pour l'affirmative?

M. Levae: Quelle est la question?

M. le président: La question est de savoir si on peut procéder à l'appel nominal, quoique nous ne soyons pas en nombre.

M. Dumortier: Ce n'est pas cela!

M. le président: La chambre ne peut prendre aucune décision, quand elle n'est pas en nombre.

Violente interruption!

M. Dumortier: Ce n'est pas au président à infirmer ainsi les décisions de l'assemblée.

La question a été décidée.

M. Deleeuw: C'est manquer à la chambre!

L'agitation redouble.

M. Dubus, parlant au milieu du bruit: La chambre vient de décider qu'elle passerait au vote sur les élections de Liège.

M. le président doit se conformer à cette décision et la faire exécuter, sans s'enquérir si nous sommes en nombre ou non; et si par le résultat de l'appel nominal, nous voyons qu'en effet la chambre n'est pas en nombre, le scrutin sera nul.

C'est cela! Aux voix! l'appel nominal!

M. le président: On va procéder à l'appel nominal.

Ceux qui voteront pour les conclusions de la commission répondront oui.

Ceux qui voteront contre répondront non.

M. Coghon: Mais si nous ne sommes pas en nombre...

M. Nothomb: C'est ce que va prouver l'appel nominal.

M. Jacques fait l'appel nominal, en voici le résultat: membres répondent non; 2 membres répondent oui.

Le nombre des votans étant inférieure à la majorité légale (1), le scrutin est déclaré nul, et le second scrutin renvoyé à lundi.

Ont voté contre les conclusions de la commission:

MM. Bouqueau de Villeraie, Brabant, Coghon, Deleeuw, Dellafaille, de Meer de Moorsel, F. de Mérode, Werner, Mérode, de Nef, de Robiano de Borsbeck, de Sécius, manet de Biesme, de Terbeeg, de Theux, Devaux, Witte, Domis, Donny, Dubois, Dubus, Dugniolle, Dumortier, Duvivier, Fortamps, Hélias d'Huddegheem, Hye, Jacques, Lebeau, Levae, Milcamps, Morel, Danheef, Nothomb, Olistagers, Pirmez, Poldsvliet, Poschet, Raikem, A. Rodenbach, Rogier, Thienpont, Ullens, Vandenhove, Vanderbelen, Ferdussen, Verhagen, Hyp. Vilain XIIII, Vuylsteke.

Ont voté pour:

MM. Berger et Fallon.

Voici les noms des membres qui se sont retirés après le vote:

Ce sont MM. Dams, d'Antrebande, Davignon, H. de Brokere, de Renesse, Desmet, Ticken de Terhove, d'Hofschmidt, Ernst, Fleussu, Gendebien, Jaminé, Jonet, Julien, Lardinois, Meeus, Osy, Pirson, Raymackers, Speelman, Teichman, Ve gauwen et Zoude.

BRUXELLES, LE 27 JANVIER.

M. le général Niellon a eu l'honneur d'être reçu hier soir en audience particulière par S. M.

— Par suite des différens mouvemens de notre armée le grand parc de réserve de l'armée, actuellement à Wavre, va s'établir à Ath et Mons, en suivant l'itinéraire ci-après:

La première partie, qui doit s'établir à Mons, composée de 50 voitures, 200 hommes et 250 chevaux, partira ce matin de Wavre et arrivera dans le courant de la journée à Bruxelles; elle sera logée à Anderlecht et à Disbeek, et partira demain sa route pour Enghien.

La deuxième partie, qui doit s'établir à Ath, composée de 34 voitures, 400 hommes et 440 chevaux, arrivera également aujourd'hui.

Ces troupes seront à leur arrivée passées en revue par l'inspecteur-général de l'artillerie.

— Le premier bataillon du 2^e régiment de chasseurs à pied, commandé par M. le colonel Harlé venant de Wavre, est arrivé hier à Bruxelles à logé à Molenbeek. Il part aujourd'hui pour Poers, où il fera partie de la 2^e brigade de la division.

— Le roi a fait remettre un cadeau à Mlle. rolina Linsel, à l'occasion de la représentation son bénéfice.

LIÈGE, LE 28 JANVIER.

On lit dans le *Moniteur*:

« M. le comte Vilain XIII a été admis, comme envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de Belgique, à présenter, en audience solennelle à S. M. le roi de Sicile, les lettres de notification de l'avènement du roi.

» S. M. sicilienne a décidé, le 8 janvier, que le pavillon belge serait reconnu dans tous les ports de Sicile, les passeports respectés, et les nouvelles de Belgique publiées dans les journaux sous une rubrique particulière.

— On lit dans l'*Emancipation*:

« Nous croyons que dans la journée d'hier les dépêches d'une nature assez intéressante sont arrivées de Londres au gouvernement; elles touchent dit-on, la question de la navigation de l'Escaut. Des mesures seraient adoptées pour faire cesser promptement les entraves que le roi de Hollande est disposé à y apporter.

» Nous savons d'une manière positive que le gouvernement français a payé les fournitures de toute nature qui lui ont été faites pendant le siège de la citadelle; et qu'un solde restant en arriéré va être incessamment payé sur les réclamations du ministre directeur de la guerre.

— M. le ministre de la guerre vient de demander aux autorités des villes de garnison de la Belgique un état indiquant le nombre d'hommes et de chevaux que peuvent contenir les casernes, les écuries de leurs villes respectives, ainsi que les quantités de fournitures, bois de lit, hamacs, etc., tant actuellement dans ces localités.

Cet état devra être accompagné d'un devis détaillé des dépenses nécessaires pour remettre en état de service les fournitures, couchettes et hamacs appartenant au gouvernement, qui sont susceptibles d'être réparés.

(1) La majorité légale est de 52.

— On écrit de Gand, 26 janvier :

« Sur la demande de la régence de cette ville, tendante à une diminution du nombre des pompiers, il a été décidé par S. M. que le nombre de 139 hommes sera maintenu ; mais que cependant ceux qui viendraient à mourir, ou à quitter le service, ne pourront pas être remplacés, jusqu'à ce que le nombre en soit réduit à 100 hommes. (G. van Gend.) »

« Le 23 de ce mois le colonel et quelques officiers du bataillon de réserve du 7^e régiment belge, en garnison à Selzaete, se sont rendus dans une maisonnette cabaret, à l'angle de jonction du Poel Polder et du polder St-Albert, située à 3 ou 4 mètres sur le territoire hollandais, au hameau Stacke, à 600 mètres du Sas de Gand ; aussitôt les hollandais ont lâché quelques coups de fusils vers nos officiers, qui n'ont pas été atteints ; à cette attaque a succédé de la part de l'ennemi un coup de canon dont le boulet a traversé les murs du cabaret où se trouvaient déjà retirés nos officiers, dont le colonel est le seul qui a reçu une blessure peu dangereuse. »

— Avant-hier, 200 hommes, sous le commandement du capitaine Marcellis, se sont embarqués à Ostende sur le bateau à vapeur *Britannia* et le navire *Dart*, pour aller prendre service chez don Pedro.

— Nous avons fait sur les pièces de 5 francs, nouvellement frappées à l'effigie de Léopold, une observation qui n'est pas sans quelque importance. Dix-neuf de ces pièces mises en pile ont la même hauteur que 20 écus de 5 fr. monnaie de France. Il y a tant de personnes qui, recevant un paiement en écus, se contentent de compter une pile et de prendre les autres de confiance, en les voyant de la même hauteur, que nous avons cru rendre service au public en publiant notre observation.

On lit dans le *Courrier français* :

« Les nouvelles particulières qu'on reçoit de la Hollande depuis quelques jours s'accordent à parler de la consternation qui règne à la cour de La Haye, et de la profonde tristesse où le roi paraît plongé. On semble croire en Hollande que le gouvernement reconnaît l'impossibilité de prolonger sa résistance et de méconnaître l'empire de la nécessité. Dans ces pressantes conjonctures, le roi Guillaume a fait une dernière tentative auprès des trois cours du Nord, pour invoquer encore une fois leur appui. Toutefois, il ne se dissimule pas que l'intérêt qu'on lui portait commence à diminuer. Il craint que la complication des affaires en Orient ne rende inutiles les bonnes dispositions de la Russie à son égard. C'est principalement dans le cabinet de Berlin qu'il place aujourd'hui son espoir ; mais il n'ignore pas que ce cabinet veut avant tout le maintien de la paix, et qu'il sacrifiera peut-être à ce résultat des prétentions que celui de Pétersbourg n'aurait pas abandonnées. C'est probablement la connaissance de ces particularités qui a fait répandre à la bourse le bruit de l'adhésion du roi de Hollande aux propositions de l'Angleterre et de la France. »

« Il court dans des salons ministériels les bruits les plus singuliers, et peut-être les plus calomnieux sur la véritable maladie de Mad. la duchesse de Berry. Des paroles échappées à des confidens, comme de certains ministres, tendraient à assigner à cette maladie une grosseur déjà avancée. Je vous répète ces bruits, en croyant qu'ils sont tout simplement une tactique malveillante, employée par l'autorité qui, n'osant prendre envers la captive de Blaye de mesures de rigueur légale, cherche par compensation à la considérer auprès de son parti. »

On écrit de La Haye, le 24 janvier, au *Han-delblad* :

« Au milieu de tous bruits contradictoires qui ont circulé relativement à la manière dont avaient été accueillies les dernières propositions de notre gouvernement, je me suis abstenu de vous écrire à ce sujet tant que je n'avais pas obtenu quelques renseignements positifs. Mais aujourd'hui je crois pouvoir vous apprendre avec plus de certitude que ces propositions n'avaient pas été prises en considération, et la France et l'Angleterre refusent dans leur réponse d'entrer dans aucune négociation avant

que la navigation de l'Escaut ne soit de nouveau rendue libre pour toutes les nations. »

On lit dans le *Courier anglais* du 24 :

« Nous ne pouvons pas encore communiquer à nos lecteurs quelque chose de décisif sur l'arrangement de la question batavo-belge, mais nous avons lieu de croire que des négociations sont en train, qui très-probablement mettront les ministres à même de communiquer au parlement, lors de l'ouverture de la session, la certitude d'un prompt accommodement des différends entre les deux pays séparés. Nous pouvons en attendant assurer dans les termes les plus positifs, qu'il n'existe pas la moindre probabilité que la tranquillité générale de l'Europe puisse être troublée par ce qui reste encore des différends pendans entre la Hollande et la Belgique. »

La nouvelle de la remise d'une note par M. de Latour-Maubourg à M. Goblet pour réclamer les remboursements de frais des deux interventions françaises, donnée hier d'après le *Courrier*, se trouve démentie par le *Moniteur* dans les termes suivans :

« Nous sommes autorisés à déclarer que le gouvernement n'a reçu aucune communication de ce genre, ni de M. le comte de Latour-Maubourg, ni d'ailleurs. Si le ministre directeur de la guerre s'est adressé à la chambre pour être autorisé à rembourser des prestations militaires faites aux troupes françaises en 1831 par des Belges, c'est par forme d'avance, pour soulager plusieurs de nos compatriotes et en attendant que cette dépense soit régularisée aux budgets de France. »

Nous appelons l'attention de nos lecteurs sur l'article du *Journal des Débats*, inséré à l'article France, et sur celui du *Courrier Français*, placé sous la rubrique *Liège*.

L'abondance des matières nous a obligés, samedi dernier, à retarder l'insertion de plusieurs nouvelles que nous donnons dans le présent n^o. Elle nous force encore aujourd'hui à remettre à demain la publication de plusieurs lettres.

Voici quelques extraits des journaux de Bruxelles à l'occasion de ce qui s'est passé dans la dernière séance :

Le *Belge*. La minorité n'a-t-elle pas fait preuve de trop de mauvaise humeur en abandonnant en masse l'assemblée pour l'empêcher de prendre une décision ? On conçoit une pareille résolution quand il s'agit de l'existence de tout un pays, de toutes les libertés ; mais nous le demandons, l'élection de Liège offrait-elle des questions tellement vitales, le résultat du vote aurait-il tellement compromis notre existence, notre liberté, que l'opposition eût dû se regarder comme coupable, si elle n'avait pas mis tout en œuvre pour arrêter la majorité sur la pente de l'abîme : certes, nul ne s'aviserait de le soutenir.

Le *Belge* se prononce ensuite contre les conclusions de la commission.

— *l'Union*. Le principe du gouvernement représentatif c'est que la volonté de la majorité fasse la loi. Or la conduite tenue hier par vingt-trois membres de la chambre tend à renverser ce principe et à établir le principe contraire. En effet, comme tous les membres sont rarement présents, et que la minorité se compose assez souvent de vingt à trente membres, il suffit qu'ils se retirent pour entraver les opérations de la chambre et empêcher l'expression de la volonté de la majorité qui cependant seule doit faire la loi.

Nous le demandons donc à tout homme exempt de prévention : la conduite des membres qui ont quitté hier la salle est-elle digne des représentans de la Belgique ? Est-elle faite pour accréditer parmi nous le gouvernement représentatif et inspirer à la nation de la confiance dans la manière dont ses affaires se traitent ? Non certes, elle ne l'est pas, et si de telles scènes se renouvelaient, nous plaindrions la Belgique. Victime d'une minorité capricieuse, elle verrait flotter au hasard des débats

dans lesquels elle a le droit d'exiger que l'impartialité et la soumission sans réserve au principe conservateur de l'ordre social dirigent constamment la conduite de ses mandataires.

— *L'Indépendant* établit d'abord que la chambre était suffisamment éclairée. Il rappelle que le rapport sur les élections de Liège était imprimé depuis 24 heures dans le *Moniteur* ; que malgré cela pour gagner du temps on exigea qu'il fut lu en séance publique. L'opposition voulait ensuite un ajournement. Le journal continue en ces termes :

La chambre ne se prêta pas d'abord à tant d'exigence ; elle entama la discussion ; mais elle faiblit ensuite, et après le premier discours prononcé par M. de Theux, elle renvoya au lendemain.

Hier ces honorables membres sont venus armés de toutes pièces, et quoique la plupart des griefs soulevés contre les élections de Liège fussent passablement ridicules, ils ont insisté sur tous, avec une ardeur qui fait honneur à leur longue haleine, si non à leur adresse.

La minorité a renouvelé le scandale qu'elle avait donné dans une autre circonstance : elle n'a pas voulu se soumettre à la décision, elle a déserté ses bancs, l'assemblée ne s'est plus trouvée en nombre.

La chambre les a écoutés, elle a écouté les orateurs d'une opinion opposée, et quand elle a cru être suffisamment éclairée elle a voulu que la discussion fût close. Vive opposition de la part de quelques membres, insistance nouvelle pour qu'on perdît encore du temps à les entendre ; ils avaient cent choses à répondre et toutes plus nouvelles et plus convaincantes les unes que les autres. Quatre orateurs ont parlé contre la clôture. La majorité s'est montrée ferme cette fois, elle a enfin compris que ce n'était pas à elle à toujours céder, elle a obtenu la mise aux voix de la clôture, et la clôture a été prononcée.

Il n'y a qu'une réflexion à faire sur une pareille conduite. C'est qu'avec de tels procédés il n'y a pas, il ne peut pas y avoir d'assemblées délibérantes. Dans toutes les questions possibles il y aura toujours une minorité ; où arriverait-on si à chaque discussion cette minorité refusait de voter ? A l'anarchie parlementaire, c'est-à-dire à tout ce qu'il peut y avoir de plus monstrueux dans un gouvernement représentatif.

Nous remettons à demain l'insertion d'un arrêté royal relatif à une exposition d'objets d'art à Bruxelles.

SOUSCRIPTION pour les Inondés des Polders

Le *Journal des Flandres* publie une 5^e liste dans laquelle figurent M. de Neve, sénateur, pour 50 frs. M. Hélias d'Huddeghem, député, pour 50 francs, M. Paret, négociant, pour 20 francs. Jusqu'ici le montant des souscriptions par la ville de Gand est de 1792 francs 33 centimes.

— Le *Phare* d'Anvers contient la seconde liste de la souscription ouverte à l'hôtel de ville ; elle monte à 430 francs. Mme. veuve Joseph Legrelle a souscrit pour 100 francs. M. d'Egremont 100 francs. MM. C. Kempeners 40 frs. Peters-Gilles 25 frs. De Cuyppers 20 frs.

— Des souscriptions sont ouvertes au *Café Belge*. — A Bruxelles, la souscription ouverte à l'Estaminet du Coq marché au Charbon, a produit 160 frs. 36 centimes.

— Le détachement de la 2^e compagnie du train d'artillerie, stationné à Oostacker (Flandres), et commandé par M. le sous-lieutenant Brillouet, vient d'ouvrir, en faveur des malheureux habitans des polders, une souscription qui a produit le résultat suivant :

Un sous-lieutenant.	fr. 5 00
Deux maréchaux-de-logis.	3 16
Un brigadier.	74
Vingt-et-un soldats.	11 13

Total, fr. 20 63

La garnison de Venloo a souscrit pour 890 frs. 40 cent. Nous espérons que cet exemple trouvera de nombreux imitateurs.

— Une souscription pour les victimes des barbaries bataves dans les polders va être ouverte dans la 6^e division militaire.

— Les bourgmestre et échevins de Tirlemont, viennent de mettre à la disposition du gouverneur de la province, une somme de 4,470 francs ; montant d'une souscription faite dans cette ville au profit des victimes des inondations dans les polders.

COMMUNE DE HERSTAL.

MM.	Fr. C.	MM.	Fr. C.
L. Sauveur, bourgmestre.	10	M. Deffet.	52
L. Perot, assesseur.	5	Silvestre Wathélet.	4
J. F. Dupont, idem.	5	L. de Résimont.	3
A. Melotte, receveur communal.	10	W. Henrard.	4
A. Decrest, employé des accises.	5	P. Binon.	3
J. L. Laloux, conseiller de régence.	10	H. Jurdan.	1
G. Deprez, conseiller de régence.	3	S. Gallet.	52
L. Bovy, conseiller de régence.	5	F. Maréchal.	52
J. J. Vandermaisen, conseiller de régence.	5	P. P. Henrard.	4
L. E. J. Remy, conseiller de régence.	3	G. Stas.	3
Deghesel, receveur des contributions.	2	Fisse, médecin.	2
D. Deherve, curé de Herstal.	5	O. Delsaux.	1
L. Dispa, président du bureau de bienfaisance.	2	B. Melin.	1
Anonyme.	3	J. J. Dejardin.	1
M. L. Closset.	3	G. Jehotte.	52
Anonyme.	1	P. Jehotte.	52
A. Colette, capitaine de garde civique.	5	D. Henrard.	52
N. Lambrexhe.	2	M. Bayard.	1
L. Grégoire.	2	J. R. Corbeau.	2
P. Derot.	2	J. Crosset, capitaine de garde civique.	2
H. Pousset.	2	M. Bar.	52
Gregoire, pharmacien.	3	H. Ronday.	1
L. Olivier, conseiller de fabrique.	1	V ^e S. Laixheau.	52
J. Henrard.	52	D. Bovy, gendre Closset.	2
Anonyme.	6	S. Simonon.	1
P. Baugard.	52	A. Lovinfosse, négociant.	2
P. Remy.	52	V ^e M. Harzée.	1
J. Remy, lieutenant de garde civique.	1	D. Borgeat.	2
P. Piquet.	52	Anonyme.	5
G. Balza.	52	P. Thys.	1
J. P. Beaumont, secrétaire municipal.	2	D. Bony.	1
Defresne.	1	J. E. Doupeye.	1
Risack.	2	H. Simon.	2
L. Melotte.	2	G. Parent, négociant.	2
J. J. Duclos.	3	H. Parent, lieutenant de garde civique.	3
A. Nottet.	52	N. Laloux, quartier-maître de garde civique.	2
F. Fabry.	52	C. Olivier, porte drapeau.	2
F. Ghaye, fils.	52	Delcroyer, employé des accises.	3
V ^e Ch. Olivier.	4	J. Lassaulx.	1
Fournier.	2	P. Deherve, conducteur des mines.	5
Les Diles. Perot.	4	H. Richel, lieutenant de garde civique.	2
H. Collette, capitaine.	10	N. Closset, propriétaire.	52
J. J. Serexhe, négociant.	5	Lambrixhe fils, garde civique.	1
V ^e Jehotte.	5	J.-P. Cloes.	52
M. Lassence.	2	G. Romain, cultivateur.	1
V ^e Sorion.	2	L. Dehousse.	52
J. Delwaide.	2	N. Wery.	53
M. Wilmot.	52	F. Hermesse, cultivateur.	1
M. Lovinfosse.	1	J. Hellin, à Harreng.	52
J. Dumoulin.	52	G. Radoux, id.	52
G. Nottet.	4	N. Darcy, id.	1
J. B. Closset.	2	L. Henard, id.	52
L. Dehousse.	1	Beaujean frères, id.	1
Mlle. Gerard.	2	N. Dargent, id.	2
H. Olivier.	1	T. Thonnart, id.	5
L. Dehousse.	2	J. Paques, id.	5
N. Henrottay.	42	T. Delsupexhe, à Ponties.	5
A. Olivier, gendre Jehotte.	5	G. Godin.	2
M. Godin.	1	N. Remy.	2
G. Michaux.	1	Un anonyme.	1
La V ^e Résimont.	50	J. F. Dupont.	2
		Le Berger de la Prealle.	48
		J. Closset.	1
		C. Dupont.	1
		V ^e P. Dehousse.	4
		N. Jehotte.	52

COMMUNE D'OUPÉE

MM.	Fr. C.	MM.	Fr. C.
J. J. Tollet, bourgmestre de la commune d'Oupée.	10	H. Lhoest, cons. com.	2
		H. L. Juprelle, id.	2

M. Jean Denis Delsemme, bourgmestre de la commune de la Queue du Bois, 4 francs 4 c.

UNIVERSITE DE LIEGE. — Faculté de droit.

MM. Auguste Laval, de Luxembourg, Théodore Pierre Marie Aeben, d'Ypres et Pierre Dominique Musch, de Liège, subiront leur examen de docteur, le 31 de ce mois, à 4, 5 et 6 heures.

MM. Émile Louis de Grady, de Liège, et Charles François Marie Van Eersel, d'Anvers, subiront leur examen de candidat le 1^{er} février à 4 et 5 heures.

ETAT CIVIL DE LIEGE du 25 janvier.

Naissances: 2 garçons, 3 filles.

Décès: 3 garçons, 1 fille, 2 hommes, 1 femme, savoir: Gilles Collette, âgé de 88 ans, cultivateur, rue Porte aux Oies, veuve de Catherine Hesbignon. — Louis Joseph Lambotte, âgé de 18 ans, houilleur, rue Bourgogne, célibataire. — Marie Joseph Paquai, âgée de 30 ans, rue Pierreuse, épouse de Jean Yerna.

Du 26 janvier. — Naissances: 4 garçons, 5 filles:

Mariage 1, entre Jean Charles Léon Félix de Bellefroid d'Oudoumont, rentier, à Verlainne, et Marie Hubertine Evergestine de Donnea, place Saint-Jean.

Décès: 3 garçons, 3 hommes, 6 femmes, savoir: Henri Joseph Bontems, âgé de 76 ans, cultivateur, rue Grande-Bèche, veuf de Marie Joseph Hally. — Joseph Brassinne, âgé de 67 ans, journalier, faubourg d'Amersœur, époux de Marie Rouhette. — Jean François Rahier, âgé de 46 ans, journalier, rue Pierreuse, époux de Marie Joseph Petré. — Marie Marguerite Léonard, âgée de 47 ans, rue Vertbois, veuve de Pierre Pirard. — Marie Marguerite Demeuse, âgée de 82 ans, marchande, rue Vertbois, veuve de Lambert Delchef. — Marie Catherine Collette, âgée de 82 ans, veuve, rue Vertbois, veuve de Jean François Coulon. — Marie Joseph Decarme, âgée de 75 ans, rentière, place Verte, veuve de Jean Gosuin. — Anne Bouillon, âgée de 66 ans, rue Saucy, veuve de Jean Mathot. — Catherine Soumagne, âgée de 20 ans, journalière, sur les Foulons.

THEATRE ROYAL DE LIEGE.

Lundi 28 janvier, abonnement suspendu, la première représentation de *Toujours ou l'avenir d'un Fils*, vaudeville en deux actes, par MM. Scribe et Varner, précédé par une deuxième représentation de *Guillaume Tell*, opéra en deux actes, musique de Rossini.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

Samedi soir s'est PERDU un CHIEN de chasse de forte taille, poil ras, tigré, oreilles brun foncé qui couvre aussi un œil et une tache brune sur le dos, il répond au nom de CARRO. — Bonne récompense à celui qui le ramènera place Verte, n° 780. 405

Il s'est EGARE un CHIEN d'arrêt, taille moyenne, blanc, les deux oreilles brune, une tache brune bien marquée au dessus de la tête, celui qui l'a trouvé est prié dans donner connaissance rue Mont-St-Martin, n° 614. 408

Assurance contre le sort du tirage de la milice nationale, comme elle est établie en France de puis long-temps, par MM. J. Klein et Cie., rue de la Colline, n° 6, à Bruxelles, au prix de 600 francs.

S'adresser, pour obtenir les renseignements nécessaires, à M. R. HAVAR, leur fondé de pouvoir, rue de la Rose, n° 476, à Liège ou directement à la compagnie d'assurance dont les bureaux sont établis chez M. THIRY, huissier, derrière le palais près des mineurs audit Liège. 373

CABINET DE LECTURE.

L. DUVIVIER, rue sur Meuse, informe ses abonnés, à son cabinet de lecture qu'il vient de faire paraître un nouveau Supplément à son Catalogue, qu'il distribue gratis. P.S. Le même vient de recevoir une quantité de Papier de Poste rosé, il tient aussi un dépôt de papier cassé et retrillé de tout format.

A VENDRE à l'hôtel du Pavillon Anglais un CHAR-A-BANC presque neuf et un fort CHEVAL de cabriolet. — Au même hôtel on cherche une forte FILLE de cuisine et une idem de quartier. 494

A LOUER pour le 15 avril prochain, une MAISON avec cour remise, écurie, jardin, etc., cotée 1127, sise faubourg St-Laurent. S'adresser au propriétaire, n° 1126 même faubourg. 407

HUITRES anglaises, 1^{re} qualité, à 1 fl. 25 le cent, chez ANDRIEN fils, rue Souverain-Pont, n° 320. 233

F. HARDY a reçu HUITRES anglaises et ANCHOIS nouveaux

VENTE PAR LICITATION.

Jeudi, 31 janvier 1833, à deux heures, il sera procédé à la vente aux enchères, par le ministère et en la demeure de M^e DEGUELDRE, notaire royal à Seraing, à ce commis, par jugement:

1^o D'une maison, appartenances et dépendances, avec un jardin de 21 perches 79 aunes y contigu, situés à Ougrée, tenant au chemin communal, à Messieurs Thonon, Rouvroy, et autres.

2^o D'une terre de 8 perches 71 aunes, sise au Haut-Pré, commune de Seraing.

3^o D'une rente de 125 fls. Brabant-Liège, au capital de 2,500 fls. pareils, due par MM. Dariau, de Limont, commune de Tavier.

Le cahier des charges est déposé chez ledit notaire. 459

La belle FERME d'Ey Ken, située à Fouron St. Martin, arrondissement de Verviers, province de Liège consistant en 40 bonniers 6 verges g. 11 pct. de prairie, jardin, terres labourables, bois et pépinières, n'ayant pas été adjugée le jour fixé pour la vente. On peut traiter de gré à gré. S'adresser au notaire PARMENTIER, place de la Comédie, à Liège.

VILLE DE LIEGE. — Les bourgmestre et échevins, vu la demande du sieur Henri Carré, demeurant rue Porte-St. Léonard, n° 64, tendante à faire construire un four à cuir le pain dans la cave de la maison qu'il occupe; arrêtent:

Ladite demande sera publiée par la voie des journaux, pour que les personnes qui auraient des motifs d'opposition à faire valoir aient à les adresser à la régence dans le terme de quinze jours.

A l'Hôtel-de-Ville, le 23 janvier 1833.

Le bourgmestre, Louis JAMME.
Par la régence, le secrétaire, DEMANTY.

VENTE D'UNE GRANDE ET SUPERBE PROPRIÉTÉ D'ORIGINE PATRIMONIALE.

On fait savoir que le vendredi 1^{er} mars 1833, à 10 heures du matin, il sera vendu aux enchères, d'abord en lots partiels, divisés par exploitation, et ensuite en masse, en l'étude de M^e DUSART, notaire à Liège, une belle PROPRIÉTÉ, située en la commune de la Reid, à une lieue de Spa et à deux de Verviers, province de Liège; consistant en un château, trois fermes, bois, carrière, four-à-chaux, etc. Elle est très-favorablement située, réunit tous les agréments de la campagne et les communications en sont faciles.

Il y a toute sécurité pour acquérir et facilité le paiement. S'adresse audit notaire DUSART, rue Féronstrée à Liège, pour voir les titres de propriété, connaître les conditions et se procurer des placards contenant la formation des lots.

() C'est le 30 de ce mois, et non le 21 que la VENTE de la MAISON sise à Liège, rue Volière, n° 159, près de St-Servais, aura lieu devant le notaire PAQUE, en son étude à deux heures.

Cette maison nouvellement bâtie, avec cour, jardin d'environ six ares et pavillon, entourés de murs. Elle comprend au rez de chaussée, cinq pièces, au premier six pièces; tous les appuis des fenêtres et cinq cheminées sont en marbre, beau et grand grenier, une chambre, une plate-forme, trois caves, puits, citerne, pompes, etc.

COMMERCE.

Bourse de Vienne du 18 janv. — Métalliques, 88 1/8. — Actions de la banque 1147.

Fonds anglais du 24 janvier. — Consol., 87 0/0. — Fonds belges, 77 3/4. — Hollandais, 44 0/0.

Bourse de Paris du 26 janvier. — Rentes, 5 p. 0/0, jouiss. du 22 mars 1832, 102 fr. 00 c. — 4 1/2 p. 0/0, jouiss. du 27 sept., 00 fr. 00 c. — Rentes, 3 p. 0/0, jouiss. du 22 juin, 1832, 74 fr. 25 c. — Actions de la banque, 1660 fr. 00 c. — Certif. Falconnet, 86 fr. 50 c. — Emprunt royal d'Espagne 1831, 83 1/2. — Emprunt d'Haïti, 207 fr. 50. — Emprunt romain, 81 1/4. — Emprunt belge 78 1/8.

Bourse d'Amsterdam du 25 janvier. — Dette active, 43 1/8 00/0; idem différée, 00/00. — Bill. de change, 16 1/2. — Syndicat d'amort., 73 1/2; idem 3 1/2 p. 0/0, 57 0/0 0/0. — Rente remb., 2 1/2 p. 0/0, 00. — Act. de la Société de commerce, 00 0/0. — Rus. Hop. et C^e, 95 1/4 96 1/2, idem ins. gr. liv., 00 0/0 00, idem C. Hamb., 00; idem emp. à L., 00 0/0 00. — Danois à Lond., 00 0/0. — Rent. fr., 3 p. 0/0, 74 1/2. — Métalliques, 85 0/0. — Naples Falc., 79 0/0 idem à Lond., 00 0/0. — Perp. à Amst., 55 1/8. — A. R. 1^{re} levée, 00. — Rente perp., 00 0/0. — Lots de Pologne, 000 0/0. — Brésil., 52 0/0. — Grecs 2^e levée, 00 0/0. — Conf. guerre, 00 0/0. — Bill. du trésor, 00 00/00.

Bourse d'Anvers, du 26 janvier.

Changes	à courts jours.	à deux mois.	à trois mois
Amsterdam.	1 0/0 avance.	P	
Londres.	12 12 1/2	12 05	
Paris.	47 1/8	46 15 1/6	46 3/4
Francfort.		35 7/8	35 1/16
Hambourg.	35 1/2	P 35 3/8	
		Escompte 4 1/2 p. 0/0.	

Effets publics:

Belgique.	Empr. de 10 mill., 5 d'intérêt,	00 0/0 0.
	Empr. de 12 mill.,	00 0/0.
	Empr. de 24 mill.,	76 1/4 à 1/2 P.
	Dette active,	99 0/0 P.
	Oblig. de Entr.	00 0/0 00.
Hollande.	Dette active,	00 0/0.
	Oblig. synd.	4 1/2
	Rent. remb.	2 1/2
		84 et 88.

Bourse de Bruxelles, du 26 janvier. — Emprunt de 12 millions, intérêt 000 0/0. — Emprunt de 10 millions, sans intérêt, 00 0/0 0. — Emprunt de 24 millions, 76 1/4 0.

H. Lignac, impr. du Journal, rue du Pot-d'Or, n° 622, à Liège